

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 5 JUIN 2020**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni le vendredi 5 juin 2020 à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Daniel LAPÔTRE, Maire.

PRESENTS	ABSENTS	POUVOIRS
1 – LAPÔTRE Daniel (Maire) 2 – DEFELICE Françoise (1 ^{ère} Adj) 3 – BOULAY Christophe (2 ^{ème} Adj) 4 – BEN MARNI Reynald 5 – BREFORT Brigitte 6 – JUSZCZAK Eric 7 - LAPÔTRE Michel 8 – LEGENDRE Mickaël 9 - LEHUP Elisabeth 10 – MOISON Sabine 11 – ONIS Quentin		
SECRETAIRE DE SEANCE : Elisabeth LEHUP puis Françoise DEFELICE		

Le quorum étant atteint le Maire déclare la séance ouverte à 18h30

- 1) Signature de la feuille de présence
- 2) Désignation du secrétaire de séance : Elisabeth LEHUP
- 3) Approbation du compte rendu du conseil du 25 mai 2020 à l'unanimité

1) DESIGNATION DES MEMBRES AU SEIN DES COMMISSIONS

1-1) CCAS (Comité Communal d'Actions Sociales)

Les 3 membres désignés par le conseil municipal sont :

- Elisabeth LEHUP - Brigitte BREFORT - Michel LAPÔTRE

Le Maire va contacter des personnes extérieures au conseil municipal afin de compléter les membres du conseil d'administration du CCAS.

1-2) CAO (Commission d'Appels d'Offres)

Titulaires .. Christophe BOULAY / Mickaël LEGENDRE / Brigitte BREFORT

Suppléants Michel LAPÔTRE / Eric JUSZCZAK / Quentin ONIS

1-3) CCID (Commission Communale des Impôts Directs)

Titulaires .. Elisabeth LEHUP / Michel LAPÔTRE / Françoise DEFELICE / Christophe BOULAY

Suppléants Eric JUSZCZAK / Mickaël LEGENDRE / Reynald BEN MARNI / Brigitte BREFORT
 Quentin ONIS

2) CREATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

2-1) Commission FINANCES

Christophe BOULAY / Quentin ONIS / Brigitte BREFORT / Sabine MOISON

2-2) Commission TRAVAUX

Christophe BOULAY / Michel LAPÔTRE / Quentin ONIS / Eric JUSZCZAK / Sabine MOISON

2-3) Commission AFFAIRES SCOLAIRES

Françoise DEFELICE / Elisabeth LEHUP / Mickaël LEGENDRE / Reynald BEN MARNI

2-4) Commission AFFAIRES CULTURELLES, FETES ET MANIFESTATIONS

Christophe BOULAY / Françoise DEFELICE / Quentin ONIS / Eric JUSZCZAK / Michel LAPÔTRE / Sabine MOISON / Reynal BEN MARNI

2) DELEGATIONS AU MAIRE

L'article L-2122-22 du CGCT permet au conseil municipal de déléguer certaines de ses compétences au maire. Le but de ces délégations est d'accélérer la prise de décision des communes et d'éviter de convoquer le conseil municipal sur chaque demande. La loi liste 24 matières qui peuvent être déléguées. Le conseil municipal peut choisir les matières déléguées, en ajouter, voire en enlever en cours de mandat. De plus, certaines matières doivent être clairement encadrées car le juge peut annuler les décisions prises par le Maire sur la base de délégations imprécises. Pour une plus grande lisibilité, la numérotation de l'article L 2122-22 du CGCT est conservée.

Après délibération et à l'unanimité des voix, le conseil municipal a décidé de donner au Maire les délégations suivantes :

Délégation n°4

Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 90 000 € ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Délégation n°5

De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

Délégation n°6

Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

Délégation n°7

Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

Délégation n°8

Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

Délégation n°9

Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

Délégation n°10

Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.

Délégation n°11

Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

Délégation n°12

Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes.

Délégation n°14

Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.

Délégation n°16

Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, tant au tribunal administratif qu'au Pénal, en procédures normales ou en référé;

Délégation n°24

Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

- Signer les conventions et participer aux frais de répartition des charges des écoles
- Imputer à l'article 6232 tous cadeaux ou envoi de fleurs au nom de la commune à l'occasion des fêtes, cérémonies, mariages ou décès, dans la limite des crédits ouverts.
- Demander toutes subventions relatives aux passations de marchés publics

2-1) INFORMATION SUR LES DELEGATIONS DE FONCTION AUX ADJOINTS ET AUX CONSEILLERS DECIDEES PAR LE MAIRE

Le Maire informe les conseillers sur les délégations qu'il a faites aux adjoints afin de faciliter certains travaux en son absence.

Françoise DEFELICE - AFFAIRES SOCIALES
Christophe BOULAY - URBANISME et TRAVAUX

2-2) INFORMATION SUR LES DELEGATIONS DE FONCTION AUX EMPLOYES MUNICIPAUX DECIDEES PAR LE MAIRE

Le Maire peut déléguer des fonctions aux agents communaux (nominativement par arrêté) afin de faciliter certains travaux en son absence.

Délégations faites à la secrétaire :

- Délégation en matière d'Etat Civil (Officier d'Etat Civil)
- Délégation de signature pour les inscriptions et radiations du fichier électoral

3) VOTE DES TAXES 2020

Le Maire informe le Conseil du gel de la taxe d'habitation appelée à disparaître en 2021 et sur laquelle le conseil municipal n'a plus la main en termes de variation de taux.

Seuls les taux des taxes foncières et foncières non bâties peuvent être modifiés par le conseil municipal.

Le Maire n'est pas favorable à une augmentation des taxes.

Une simulation d'augmentation à 0,5 % et 1 % des taux est présentée aux conseillers.

5 conseillers ne veulent pas augmenter et 6 se prononcent pour une augmentation à 0,5 %.

Après délibération et à la majorité des membres (6 POUR), les taux seront augmentés de 0,5 %.

4) VOTE DES SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS ET AU CCAS

Le Maire informe le conseil du virement de 1 000 € à prévoir pour le CCAS pour, notamment, l'organisation des festivités de Noël – Le Conseil entérine cette décision.

Le Maire présente toutes les demandes de subventions reçues.

Après délibération et à l'unanimité des membres (11 POUR), il est décidé d'accorder les subventions ci-dessous :

- ADMR (Aide à domicile)	100 €
- UNA (Cerisiers / Villeneuve l'A.	100 €
- AAD89 (Aide à domicile).....	50 €
- Foyer Collège G. RAMON	100 €
- PEP 89.....	50 €
- France Alzheimer 89.....	50 €
- AFSEP.....	50 €
- Bibliothèque de l'hôpital.....	50 €
- Réveil Nature	50 €
- UNREP – Lycée Pro. Ste Colombe	50 €
- MFR du Jovinien.....	50 €

Le Maire informe que le compte 6574 sera alimenté à hauteur de 1 200 € afin de prévoir les subventions pour les voyages scolaires des Postolliers qui pourraient arriver dans l'année.

5) TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOIRIE 2020

Le Maire présente le devis de l'entreprise IDTP pour les travaux d'entretien de voirie 2020

Il s'élève à 8 840 €HT et permettra de refaire une partie des voies suivantes :

- Rue de Vermont
- Intersection Rte de Voisines et RD 28
- Chemin du Moulin
- Allée du cimetière

Le conseil municipal à l'unanimité (11 POUR) approuve les travaux et le devis.

6) QUESTIONS DIVERSES

6-1 – TABLE DE CUISINE – OFFICE SALLE COMMUNALE

Le Maire propose aux conseillers d'acheter une table pour l'office, son montant est de 295 €HT (324,50 €TTC), tous les conseillers donnent leur accord.

19h30 – Départ de Mme Elisabeth LEHUP – Mme Françoise DEFELICE est nommée secrétaire de séance

6-2 – FETE DES VOISINS

Vu la situation liée au COVID, la fête des voisins ne pouvant être organisée puisqu'elle rassemble plus de 10 personnes, un conseiller propose qu'elle soit reportée en septembre en fonction des directives gouvernementales. L'ensemble du conseil est favorable à l'organisation de cette fête.

6-3 – NETTOYAGE DU VILLAGE

A l'occasion de la journée de nettoyage du Village, la 1^{ère} adjointe propose de passer par l'opération « Nettoyons la Nature » organisée par Leclerc, généralement au mois de septembre, afin d'obtenir des kits de nettoyage. Le conseil approuve cette démarche et charge la 1^{ère} adjointe de faire le nécessaire.

6-4 – COMMISSION DE REVISION DES LISTES ELECTORALES

Le Maire explique aux conseillers le fonctionnement de la commission et demande aux conseillers dans l'ordre du tableau d'occuper cette fonction. Sabine MOISON se porte titulaire et Brigitte BREFORT suppléante.

6-5 – LECTURE DU COURRIER D'UNE ADMINISTRÉE

La 1^{ère} adjointe fait lecture d'un courrier informatif reçu d'une administrée, concernant le point des terrains au bord de la mare abordé lors du conseil municipal de 25 mai.

6-6 – TRAVAUX DE VOIRIE A REALISER EN REGIE

Un conseiller propose de faire la réfection de trottoirs rue de Vermont. Le sujet sera étudié en commission travaux afin de récupérer tous les éléments nécessaires à la réalisation de ces travaux en régie.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 19h45.

Le Maire
Daniel LAPÔTRE

